

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2608

15 novembre 2007

SOMMAIRE

Arnam S.à r.l.	125161	Phoenix A4 - Bredowstrasse	125161
Centrum Development and Investments S.A.	125165	Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse	125160
Construct Finance S.A.	125140	Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse	125159
Construct Finance S.A.	125140	Phoenix D1 - Hohenstaufenstrasse	125184
Construct Finance S.A.	125139	Phoenix F1 - Neubrandenburgstrasse ...	125160
Construct Finance S.A.	125168	Phoenix F1 - Neubrandenburgstrasse ...	125162
Construct Finance S.A.	125140	Phoenix III Mixed P	125161
Dunedin Holdings Sàrl	125160	Phoenix III Mixed R	125163
Emap Luxembourg Capital S.à r.l.	125157	Phoenix III Mixed T	125163
Eremis Holding S.A.	125158	Phoenix III Mixed V	125164
First Animation	125181	Phoenix III Mixed W	125164
GEM	125158	Phoenix II Mixed L	125159
G.L.S. S.à r.l.	125179	Phoenix II Mixed N	125162
Hambleton Hall S.A.	125166	PIR - Projets Industriels de Roumanie S.A.	125164
HC International S.A.	125166	Prieten S.A.	125160
HPH Investments 1 S.à r.l.	125139	Pronavis S.A.	125138
HPH Investments (Luxembourg) S.à.r.l.	125138	Purple Luxembourg S.A.	125184
Immo Foyer S.à.r.l.	125166	Qualité Sécurité Environnement	125158
Industrial Design Architecture S.à r.l. ...	125181	River Properties Sàrl	125184
Ital Santé Investissements S.A.	125165	RP XI S.à r.l.	125182
Kinglet Corporation S.à r.l.	125162	Saserna S.A.	125139
Koekken S.A.	125162	Soprocim S.A.	125168
Macogeo S.A.	125159	TDLP S.A.	125157
MFG Holding S.A.	125141	Tofin Holding S.A.	125161
MGT 1 & 2 S.A.	125178	Tomkins Luxembourg S.à r.l.	125166
Morgan Stanley Ursa S.à r.l.	125170	Tradeone S.A.	125177
Newcoop S.A.	125179	Universal Financing Opportunities S.A. .	125168
Ollean Etudes Luxembourg S.A.	125138	Vertusa International Luxembourg S.A.	125163
Ollean S.A.	125138	VGC (Lux) Holdings S.à.r.l.	125169
Pai Investment S.A.	125163	VGC (Lux) Investments S.à.r.l.	125169
PBA Consulting S.A.	125158	Worldselect One	125169
Pepita Productions S.A.	125159		

Ollean Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.

R.C.S. Luxembourg B 88.582.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007123458/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05357. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Ollean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.

R.C.S. Luxembourg B 97.128.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007123459/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05356. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pronavis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 1A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 94.015.

Die Jahresergebnisse der Gesellschaft am 31. Dezember 2006 und die Ergebnisverwendung wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Vermerk zum Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Oktober 2007.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007123461/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04063. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

HPH Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 114.071.

L'adresse exacte du gérant Monsieur Christian Nicolas Roger Salbaing est la suivante: 8, Hester Road, Battersea, Albion Riverside, SW 114 AW, Londres, Royaume-Uni.

L'identité exacte du gérant Monsieur Richard Waichi Chan est la suivante: Richard Waichi Chan.

L'adresse exacte du gérant Monsieur James Steed Tsien est la suivante: 533 Sai Sha Road, Sai Kung, New Territories, Hong Kong.

L'identité et l'adresse exactes du gérant Monsieur Robin Cheng Khoong Sng sont les suivantes: Robin Sng, 5000D, Marine Parade Road, 12-14 Singapour, 449287.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123880/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04159. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070143085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

HPH Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.427.

L'adresse exacte du gérant Monsieur Christian Nicolas Roger Salbaing est la suivante: 8, Hester Road, Battersea, Albion Riverside, SW 114 AW, Londres, Royaume-Uni.

L'identité exacte du gérant Monsieur Richard Chan Waichi est la suivante: Richard Waichi Chan.

L'identité et l'adresse exactes du gérant Monsieur Robin Sng Cheng Khoong sont les suivantes: Robin SNG, 5000D, Marine Parade Road, 12-14 Singapour, 449287.

L'identité exacte du gérant Monsieur Frank John Sixt est la suivante: Frank John Sixt.

L'identité exacte de la gérante Madame Susan Chow Woo Mo Fong est la suivante: Susan Mo Fong Chow.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123873/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04157. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070143066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Saserna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.846.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SASERNA S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. Bitterlich / A. Renard

Gérante Unique / Gérant Unique

Référence de publication: 2007125080/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03280. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070143587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Construct Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 38.603.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007125075/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Construct Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 38.603.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007125073/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Construct Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 38.603.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007125072/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Construct Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 38.603.

Le bilan au 31 décembre 2002 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007125071/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05603. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

MFG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 109.149.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MFG HOLDING S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 109.149, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 July 2005, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1254 of 23 November 2005.

The meeting is presided by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Julia Holm-Hadulla, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, that all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To change the par value of the existing shares from one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each to one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital is represented by thirty-one thousand (31,000) shares of one euro (EUR 1.-) each.

2. To create two (2) classes of shares referred to as the class A shares (the «Class A Shares») and the class B shares (the «Class B Shares») each such shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

3. To transform all the existing shares issued as from the incorporation of the Company into thirty-one thousand (31,000) Class A Shares.

4. To increase the Company's share capital by an amount of two hundred and eighty-four thousand seven hundred and thirty-five euro (EUR 284,735.-), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to three hundred and fifteen thousand seven hundred and thirty-five euro (EUR 315,735.-) by the issue of two hundred and seventy-two thousand five hundred and sixteen (272,516) Class A Shares and twelve thousand two hundred and nineteen (12,219) Class B Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively referred as the «New Shares») and having the same rights and obligations as the existing shares.

The total contribution of two hundred and eighty-four thousand seven hundred and thirty-five euro (EUR 284,735.-) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital.

5. To amend and fully restate the articles of incorporation of the Company without changing the purpose of the Company.

6. Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The shareholders' meeting decides to change the par value of the existing shares from one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each to one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital is represented by thirty-one thousand (31,000) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The shareholders' meeting resolves to create two (2) classes of shares referred to as the class A shares (the «Class A Shares») and the class B shares (the «Class B Shares») each such shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to transform all the existing shares issued as from the incorporation of the Company into thirty-one thousand (31,000) Class A Shares.

Fourth resolution

The shareholders' meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and eighty-four thousand seven hundred and thirty-five euro (EUR 284,735.-), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to three hundred and fifteen thousand seven hundred and thirty-five euro (EUR 315,735.-) by the issue of two hundred and seventy-two thousand five hundred and sixteen (272,516) Class A Shares and twelve thousand two hundred and nineteen (12,219) Class B Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares to be subscribed as follows:

a. thirty-nine thousand three hundred four (39,304) Class A Shares and one thousand two hundred and thirty-seven (1,237) Class B Shares, to be subscribed by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15604, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of forty thousand five hundred and forty-one euro (EUR 40,541.-) for the New Shares will be entirely allocated to the Company's share capital;

b. thirty-seven thousand three hundred and nine (37,309) Class A Shares and one thousand one hundred and seventy-five (1,175) Class B Shares, to be subscribed by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15898, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of thirty-eight thousand four hundred and eighty-four euro (EUR 38,484.-) for the New Shares will be entirely allocated to the Company's share capital;

c. sixty thousand two hundred and twenty-six (60,226) Class A Shares and one thousand eight hundred and ninety-six (1,896) Class B Shares, to be subscribed by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15931, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of sixty-two thousand one hundred and twenty-two euro (EUR 62,122.-) for the New Shares will be entirely allocated to the Company's share capital;

d. fifty thousand eight hundred and fifty-six (50,856) Class A Shares and one thousand six hundred and one (1,601) Class B Shares, to be subscribed by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15934, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of fifty-two thousand four hundred and fifty-seven euro (EUR 52,457.-) for the New Shares will be entirely allocated to the Company's share capital;

e. six thousand three hundred and seventy-six (6,376) Class A Shares and two hundred and one (201) Class B Shares, to be subscribed by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15933, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of six thousand five hundred and seventy-seven euro (EUR 6,577.-) for the New Shares will be entirely allocated to the Company's share capital;

f. thirty-seven thousand three hundred and sixty (37,360) Class A Shares and two thousand nine hundred and ten (2,910) Class B Shares, to be subscribed by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (A) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-18598, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of forty thousand two hundred and seventy euro (EUR 40,270.-) for the New Shares will be entirely allocated to the Company's share capital;

g. thirty-seven thousand two hundred and eighty (37,280) Class A Shares and two thousand nine hundred and three (2,903) Class B Shares, to be subscribed by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (B) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-18596, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of forty thousand one hundred and eighty-three euro (EUR 40,183.-) for the New Shares will be entirely allocated to the Company's share capital;

h. three thousand eight hundred and five (3,805) Class A Shares and two hundred and ninety-six (296) Class B Shares, to be subscribed by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (C) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-18734, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution four thousand one hundred and one euro (EUR 4,101.-) for the New Shares will be entirely allocated to the Company's share capital.

The shareholders' meeting acknowledges that the existing shareholders duly waived their preferential subscription right to the extent necessary.

The total contribution of two hundred and eighty-four thousand seven hundred and thirty-five euro (EUR 284,735.-) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

All the proxies will remain annexed to the present deed.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fifth resolution

The shareholders' meeting resolves to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company without changing the purpose of the Company as follows:

«Chapter I.- Name, registered office, object, duration

1. Form, name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of MFG HOLDING S.A.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at three hundred and fifteen thousand seven hundred and thirty-five euros (EUR 315,735.-), divided into three hundred and three thousand five hundred and sixteen (303,516) class A shares (the «Class A Shares») with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100 %) and twelve thousand two hundred and nineteen (12,219) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100 %).

5.2 Any reference to the «Shares» shall include the Class A Shares and the Class B Shares and any reference to the «Shareholders» shall include the Class A Shareholders and the Class B Shareholder.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, board of directors, statutory auditors

9. Board of directors or sole director.

9.1 The Board of Directors shall consist of up to four board members (the «Board Members»), unless the general meeting of shareholders resolve upon an increase of the number of the Board Members, who shall be nominated by the Class A Shareholders in writing, (i) one (1) of whom shall be the chairman of the Board of Directors (the «Chairman») and (ii) up to three (3) of whom shall be nominated by the ERISA INVESTOR (i.e. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.).

9.2 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders, from a list of candidates proposed by the Class A Shareholders, for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.3 Only the Shareholder who nominates a Board Member under articles 9.1 and 9.2 shall be entitled to propose the dismissal or the suspension of such Board Member and may do so at any time, for any reason and with or without notice, which could then only be resolved by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders. A Board Member may resign on one (1) month's notice in writing to the Chairman.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 Meetings of the Board of Directors shall be held at the offices of the Company in Luxembourg unless the Board Members unanimously decide to hold the meeting at some other place in Luxembourg or abroad. All meetings shall be held in English unless the Board Members resolve otherwise in individual cases. The Chairman or any other Board Member

authorized by the Chairman shall convene and chair the meetings. Meetings shall be held as often as the business of the Company so requires, but at least quarterly per calendar year. Every Board Member can demand that a meeting be called. The meetings of the Board of Directors shall be called in writing, the place, date, time and preliminary agenda being indicated with at least seven (7) days' notice unless (i) all the Board Members waive these formalities, or (ii) unless in case of urgency duly justified in the resolutions taken by the Board of Directors in which case the notice can be reduced to one (1) day. The notice period shall begin to run on the day following the day on which the invitation is mailed. The day of the meeting shall not count as a part of the notice period.

10.3 Absent Board Members may be represented by other Board Members only. Experts and other persons can be invited by the Chairman, or by any Board Member authorized by the Chairman, to participate in a meeting. Minutes are to be kept of each meeting of the Board, setting out the place and the date of the meeting, the participants, the items of the agenda and the essential content of the resolutions of the Board of Directors. The minutes shall be signed by the Chairman or any other member to whom the Chairman delegates this task. A copy of the minutes shall be sent to every Board Member.

10.4 Resolutions of the Board of Directors shall be adopted in meetings. However, to the extent permitted by law, resolutions of the Board of Directors may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or video conferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings. In particular, one or more Board Members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

10.5 Resolutions of the Board of Directors shall be adopted pursuant to a majority of the Board Members present or represented at such meeting. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote. A written decision, signed by all the Board Members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the Board Members.

10.6 A meeting of the Board of Directors may adopt resolutions only if at least two (2) members of the Board of Directors are present or represented.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.8 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV.- Transfer of shares

15. Share transfer restriction.

15.1 No disposal of the Institutional Strip Stake held by the KM Investment Vehicle or the Key Manager, or parts thereof, including without limitation the transfer and encumbrance thereof, shall be permitted other than with the prior written consent of the Class A Shareholders, provided that the Class A Shareholders shall grant consent.

15.2 In addition, the Class A Shareholders shall be entitled to acquire the entire Institutional Strip Stake held by KM Investment Vehicle or the Key Manager in the following circumstances («Default Call Options»):

(i) insolvency, composition, bankruptcy (including any statutory procedures requiring the making of a declaration as to his assets) or similar proceedings in any jurisdiction are initiated (or declined for lack of assets) against the Investment Vehicle, the Key Manager or any resolution is passed or order or declaration made for the winding up, liquidation or cessation of the KM Investment Vehicle as the case may be;

(ii) the creation of any pledge, lien or encumbrance over (unless the same is terminated or released within four weeks of its creation) or any enforcement or equivalent proceedings being initiated against the Institutional Strip Stake held by the Key Manager or against the KM Investment Vehicle as the case may be;

(iii) the Key Manager ceasing to control, and to be economic owner of, 100% of the KM Investment Vehicle; and

(iv) the Key Manager does not have (or loses) the unrestricted power to hold and dispose over the shares in KM Investment Vehicle and the Institutional Strip Stake (e.g. by reason of §1365 German Civil Code).

The Class A Shareholders may transfer any such Default Call Option right to another person determined by them in their discretion.

16. Tag along.

16.1 on any privately negotiated sale of shares in the Company by the Class A Shareholders, except for the Exempted Sales according to clause 16.4 (each a «Triggering Sale»), the Key Manager is entitled to cause KM Investment Vehicle (if exists) or will have to sell up to a pro rata proportion of the shares in the Company comprised in the Institutional Strip Stake and, if so required by the Company, the same proportion of his Shareholder Loan («Tag-Along Right») in such sale. To the extent permitted by applicable law, the Company may determine that such Class B Shares and Shareholder Loans are either sold to the third party transferee («Third Party»), or otherwise as the Company may direct.

16.2 The Company will inform the Managers in writing about all conditions of the negotiated sale and in particular about the number of shares and any Shareholder Loan, to be sold and the consideration and any circumstance which may affect the amount of the consideration (the «Tag Along Offer»). The Tag Along Offer can only be accepted within a period of two (2) weeks following the receipt of the Tag Along Offer by the Class A Shareholders by a written declaration to the Class A Shareholders or any agency nominated in the Tag Along Offer, provided that upon request of the Class A Shareholders such acceptance must be notarised. If the Key Manager has accepted the Tag Along Offer, he is responsible to cause the KM Investment Vehicle to sell the relevant proportion of Class B Shares and Shareholder Loans allocable to him to the relevant Third Party or acquirer nominated by the Class A Shareholders at the same price, on the same terms as the Class A Shareholders, and subject to the same representations, warranties and other restrictions and limitations which have been agreed by the Class A Shareholders. The Tag Along Offer may provide that the KM Investment Vehicle and the Key Manager will, notwithstanding any power of attorney granted to the Class A Shareholders under this Agreement, grant a power of attorney pursuant to which the Class A Shareholders or any third party nominated by them is authorised to conclude a sale and purchase agreement with respect to the respective Shares and Shareholder Loan, with the potential Third Party or acquirer nominated by the Class A Shareholders subject to the same conditions with any third party as determined by them. In the event the Tag Along Offer provides for such power of attorney, the Tag Along Offer can only be accepted if the KM Investment Vehicle and the Key Manager grant the relevant power of attorney in the requested form.

16.3 In the event the Key Manager does not accept the Tag Along Offer in time, he may - as long as the Class A Shareholders hold Class A Shares - sell the Class B Shares and the Shareholder Loan (directly or indirectly) only after another event has occurred which triggers the right or obligation to sell the Class B Shares and Shareholder Loan.

16.4 No Tag-Along Right will apply to transfers to (i) the Class A Shareholders or to their respective Affiliates (including on a distribution in kind or specie, to the underlying investors in such Affiliates), or to another institutional investor which is advised or managed by the adviser or manager of such Class A Shareholders, (ii) with respect to a co-investment or similar scheme related to the Class A Shareholders («Co-Investment Scheme») to any person which holds or is to hold assets for a Co-Investment Scheme or to the officers, employees and partners entitled to such assets under the Co-

Investment Scheme, (iii) to parent companies of the Company, if any, (iv) to the KM Investment Vehicle, or (v) sales of shares previously sold to the Class A Shareholders or any of their Affiliates in accordance with the second sentence of clause 16.1 or similar provisions in a Drag Along Sale (clause 16 below), provided that such transfer does not constitute a quasi-exit by the Class A Shareholders in contravention of the principles of these Articles, each of such cases an «Exempted Sale».

17. Drag along. In the event that the Class A Shareholders intend to sell to a Third Party any of the Class A Shares (and A Shareholder Loan) held by it in the Company, they shall be entitled to require the KM Investment Vehicle and the Key Manager and the Key Manager and the KM Investment Vehicle hereby irrevocably offer to sell and transfer from their Class B Shares and Shareholder Loan a proportion (or as the case may be all) which is equal to the proportion of the Class A Shares (and A Shareholder Loan) sold by the Class A Shareholders in the course of the relevant transaction to the total aggregate number of Class A Shares (and A Shareholder Loan) held by them directly and indirectly in the Company at the relevant time and such sale and transfer shall be subject to the same terms and conditions for the Class A Shareholders, the KM Investment Vehicle and the Key Manager as agreed between the Class A Shareholders and the Third Party. The KM Investment Vehicle and the Key Manager irrevocably empower the Class A Shareholders to conclude a sale in accordance with this clause on their behalf. In the case the Class A Shareholders want to exercise their drag along rights, they shall give notice thereof to the KM Investment Vehicle, Pool KG and to the Key Manager in a manner set forth under clause 16.2 which shall be applicable mutatis mutandis. The Class A Shareholders shall have no drag along rights and this clause 17 shall not be applicable in the case of any sale which qualifies as an Exempted Sale.

Chapter V - General meeting of shareholders

18. Powers of the sole shareholder / general meeting of shareholders.

18.1 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.2 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

18.3 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

18.4 Voting forms, which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

18.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

18.7 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

18.6 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

18.9 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

19. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Tuesday of March at 2.00 pm.

20. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders, which together represent one tenth of the capital of the Company.

21. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

Chapter VI.- Business year, distribution of profits

22. Business year.

22.1 The business year of the Company begins on the first day of November and ends on the last day of October of the following year.

22.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

23. Distribution of profits.

23.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

23.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, liquidation

24. Dissolution, liquidation.

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VIII.- Applicable law and definition

25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

26. Definition.

Affiliates shall mean any person that directly or indirectly through one or more intermediaries owns or controls, is owned or controlled by or is under common control or ownership with the specified person, and for such purposes (i) the term «control» (including the terms «controlling», «controlled by» and «under common control with») shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of a majority of voting securities, by contract or otherwise; and in addition (ii) when used with reference to the Class A Shareholders shall include any entity controlled by or under common control with another nominee, trustee, general partner, custodian, adviser or manager of such Class A Shareholders.

A Shareholder Loan means the preferred equity certificates and the convertible preferred equity certificate issued by the Company to the Class A Shareholders.

Institutional Strip Stake means the Class B Shares and the Shareholder Loans.

Key Manager means Eric van Lammeren.

KM Investment Vehicle means an investment vehicle 100% owned and controlled by the Key Manager.

Managers means the Key Manager and Target Managers

Pool K.G. means the investment vehicle of the Target Managers.

Shareholder Loans means the preferred equity certificates and the convertible preferred equity certificate issued by the Company to the Class A Shareholders and subsequently transferred to the Key Manager.

Target means a company in which the Company owns an indirect participation and for which the Company has been set up.

Target Group means all such companies belonging to the Target.

Target Managers means existing and future managers of Target Group to whom shall be offered the opportunity of a co-investment in Target through a co-investment in the Company's subsidiary.

27. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MFG HOLDING S.A., ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.149 (la «Société»), constituée suivant acte par devant le notaire soussigné en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1254 du 23 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Madame Julia Holm-Hadulla, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. De changer la valeur nominale des actions existantes d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) à un Euro (EUR 1,-) chacune, de sorte que le capital social est représenté par trente et un mille (31.000) actions d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. De créer deux (2) catégories différentes d'actions, désignées comme étant les actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et les actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations comme convenues dans les statuts de la Société.

3. De convertir les trente et un mille (31.000) actions existantes en Actions de Catégorie A.

4. D'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent trente-cinq Euros (EUR 284.735,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) jusqu'à trois cent quinze mille sept cent trente-cinq Euro (EUR 315.735,-) et ce par la création et l'émission de deux cent soixante-douze mille cinq cent seize (272.516) nouvelles Actions de Catégorie A et de douze mille deux cent dix-neuf (12.219) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

5. De modifier et de refondre totalement les statuts de la Société sans changer l'objet de la Société.

6. Divers.

IV.- Après approbation de l'ordre du jour et après délibération, les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la valeur nominale des actions existantes d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) à un Euro (EUR 1,-) chacune, de sorte que le capital social est représenté par trente et un mille (31.000) actions d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de créer deux (2) catégories différentes d'actions, désignées comme étant les actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et les actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), chacune ayant une valeur d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations comme convenues dans les statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de convertir les trente et un mille (31.000) actions existantes en Actions de Catégorie A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent trente-cinq Euro (EUR 284.735,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) jusqu'à trois cent quinze mille sept cent trente-cinq Euro (EUR 315.735,-) et ce par la création et l'émission de deux cent soixante-douze mille cinq cent seize (272.516) nouvelles Actions de Catégorie A et de douze mille deux cent dix-neuf (12.219) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Nouvelles Actions») qui sont souscrites comme suit:

a. trente-neuf mille trois cent quatre (39.304) Actions de Catégorie A et mille deux cent trente-sept (1.237) Actions de Catégorie B, souscrites par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., une limited partnership régi selon les lois de l'Etat des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré sous la numéro WK-15604 avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé. Ces Nouvelles Actions seront payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de quarante mille cinq cent quarante et un Euros (EUR 40.541,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital social de la Société;

b. trente-sept mille trois cent neuf (37.309) Actions de Catégorie A et mille cent soixante-quinze (1.175) Actions de Catégorie B, souscrites par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., une limited partnership régi selon les lois de l'Etat des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré sous la numéro WK-15898 avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé. Ces Nouvelles Actions seront payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre Euros (EUR 38.484,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital social de la Société;

c. soixante mille deux cent vingt-six (60.226) Actions de Catégorie A et mille huit cent quatre-vingt-seize (1.896) Actions de Catégorie B, souscrites par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., une limited partnership régi selon les lois de l'Etat des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré sous la numéro WK-15931 avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé. Ces Nouvelles Actions seront payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de soixante-deux mille cent vingt-deux Euros (EUR 62.122,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital social de la Société;

d. cinq mille huit cent cinquante-six (50.856) Actions de Catégorie A et mille six cent une (1.601) Actions de Catégorie B, souscrites par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., une limited partnership régi selon les lois de l'Etat des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré sous la numéro WK-15934 avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé. Ces Nouvelles Actions seront payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de cinquante-deux mille quatre cent cinquante-sept Euros (EUR 52.457,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital social de la Société;

e. six mille trois cent soixante-seize (6.376) Actions de Catégorie A et deux cent une (201) Actions de Catégorie B, souscrites par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., une limited partnership régi selon les lois de l'Etat des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré sous la numéro WK-15933 avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé. Ces Nouvelles Actions seront payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de six mille cinq cent soixante-dix-sept Euros (EUR 6.577,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital social de la Société;

f. trente-sept mille trois cent soixante (37.360) Actions de Catégorie A et deux mille neuf cent dix (2.910) Actions de Catégorie B, souscrites par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (A) L.P., une limited partnership régi selon les lois de l'Etat des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré sous la numéro WK-18598 avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé. Ces Nouvelles Actions seront payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de quarante mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 40.270,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital social de la Société;

g. trente-sept mille deux cent quatre-vingt (37.280) Actions de Catégorie A et deux mille neuf cent trois (2.903) Actions de Catégorie B, souscrites par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (B) L.P., une limited partnership régi selon les lois de l'Etat des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré sous la numéro WK-18596 avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé. Ces Nouvelles Actions seront payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de quarante mille cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 40.183,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital social de la Société;

h. trois mille huit cent cinq (3.805) Actions de Catégorie A et deux cent quatre-vingt-seize (296) Actions de Catégorie B, souscrites par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (C) L.P., une limited partnership régi selon les lois de l'Etat des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town,

Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré sous la numéro WK-18734 avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé. Ces Nouvelles Actions seront payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de quatre mille cent et un Euros (EUR 4.101,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital social de la Société;

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que les autres actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

L'intégralité de l'apport de deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent trente-cinq Euros (EUR 284.735,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital de la Société.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présent acte.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de refondre totalement les statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

«Titre I^{er} .- Dénomination, siège, objet, durée

1. Forme, dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination MFG HOLDING S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trois cent quinze mille sept cents trente-cinq mille euros (EUR 315.735,-), divisé en trois cent trois mille cinq cent seize (303.516) actions nominatives de classe A (les «Actions A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %) et douze mille deux cent dix-neuf (12.219) actions nominatives de classe B (les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).

5.2 Toute référence aux «Actions» inclut les Actions A et les Actions B ainsi que toute référence aux «Actionnaires» inclut les Actionnaires A et les Actionnaires B.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, conseil d'administration, commissaires

9. Conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration sera composé de quatre membres au plus (les «Membres du Conseil»), à moins que l'assemblée générale ordinaires des Actionnaires ne décide de augmenter le nombre, chacun d'entre eux étant nommé par écrit par les Actionnaires A, (i) un (1) d'entre eux sera le président du Conseil d'Administration (le «Président») et jusqu'à trois (3) d'entre eux qui seront nommés par l'Investisseur ERISA (i.e. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.).

9.2 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, sur base d'une liste de candidats établies par les Actionnaires A, pour une période ne pouvant excéder six années et sont ré-éligibles. Ils peuvent être démis de leur fonction par simple décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Ils demeureront en fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient nommés. Dans le cas où un Administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera réputé avoir été nommé pour une durée de six années à compter de son élection.

9.3 Seul l'Actionnaire ayant nommé un Membre du Conseil tel que prévu dans les articles 9.1. et 9.2., sera habilité de proposer sa démission ou sa suspension du Conseil d'Administration et peut le faire à n'importe quel moment, pour n'importe quelle raison et avec ou sans préavis, et dans ce cas qui ne pourra être entériné que par le vote à la majorité simple de l'assemblée générale des Actionnaires. Un Membre du Conseil pourra démissionner qu'en respectant un délai de préavis d'un (1) mois délivrant une lettre au Président.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront dans les bureaux de la Société à Luxembourg, à moins que les Membres du Conseil ne décident unanimement de tenir la réunion à un autre endroit au Luxembourg ou à l'étranger.

Toutes les réunions se tiendront en anglais, à moins que les Membres du Conseil n'en décident autrement dans des cas spécifiques. Le Président ou tout autre Membre du Conseil autorisé par le Président peut convoquer et présider les réunions. Les réunions se tiendront aussi souvent que les affaires de la Société l'exigeront, mais au moins une fois par trimestre. Chaque Membre du Conseil peut demander la tenue d'une réunion. Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par écrit, la date, le lieu, l'heure et l'ordre du jour préliminaire étant indiqué au moins sept (7) jours à l'avance, à moins que (i) tous les Membres du Conseil renoncent à ces formalités, ou (ii) d'un cas d'urgence dûment justifié dans les résolutions prises par le Conseil d'Administration, auquel cas l'information est réduite à un (1) jour. La période d'information commence à courir le jour suivant la mise au courrier de la convocation. Le jour de la réunion ne compte pas comme une partie de la période d'information.

10.3 Les Membres du Conseil absents peuvent être seulement représentés par d'autres Membres du Conseil. Des experts et d'autres personnes peuvent être invités par le Président, ou par tout Membre du Conseil autorisé par le Président, à participer à une réunion. Les minutes de chaque réunion sont établies, mentionnant le lieu, la date, les participants, les sujets à l'ordre du jour, et l'essentiel du contenu des résolutions du Conseil d'Administration. Les minutes sont signées par le Président ou par tout autre membre à qui le Président a confié une telle tâche. Une copie des minutes peut être envoyée à chaque Membre du Conseil.

10.4 Les résolutions du Conseil d'Administration sont adoptées au cours des réunions. Cependant, dans la mesure de ce qui est permis par la loi, les résolutions du Conseil d'Administration peuvent être adoptées en dehors des réunions, par écrit, par télécopie, par courriel, par téléphone ou vidéo-conférence, sans avoir à respecter les dispositions relatives à la convocation des réunions. En particulier, un ou plusieurs Membre du Conseil peut participer aux réunions par le biais d'une conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires initiés depuis le Luxembourg, permettant aux personnes participant ainsi de pouvoir communiquer simultanément ensemble.

10.5 Les résolutions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité des Membres du Conseil, présents ou représentés à cette réunion. En cas de même nombre de voix, le Président a une voix prépondérante. Une décision écrite, signée par tous les Membres du Conseil, est valable et sans vice, aussi longtemps qu'elle a été prise dans une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être transcrite dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les Membres du Conseil.

10.6 Une réunion du Conseil d'Administration ne peut adopter des résolutions que si au moins deux membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés.

10.7 Des résolutions circulaires du Conseil d'Administration peuvent être valablement prises, si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs en personne. Une telle approbation peut être donnée dans un document seul ou dans plusieurs documents séparés envoyés par fax, courriel, télégramme ou télécopie. Ces résolutions ont le même effet que des résolutions votées durant une réunion du Conseil dûment convoquée.

10.8 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d' Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV.- Transfert des actions

15. Restriction de transfert.

15.1 Aucune cession de l'Enjeu Institutionnel détenue par KM Investment Vehicle ou le Gérant Principal, ou d'une partie de celui-ci, incluant en cela sans réserve le transfert et les charges de celui-ci, n'est autorisé sans le consentement préalable des Actionnaires A, sauf si ces Actionnaires A donnent leur consentement.

15.2 Les Actionnaires A sont habilités à acquérir l'intégralité de l'Enjeu Institutionnel détenu par KM Investment Vehicle ou le Gérant Principal dans les cas suivant («Call Options par Défaut»):

(i) insolvabilité, compromis, faillite (ce qui inclut toute procédure qui impose un état des lieux de ses avoirs) ou toute autre poursuite devant n'importe quelle juridiction dirigée contre (ou close pour défaut d'avoirs) KM Investment Vehicle, le Gérant Principal, ou toute résolution prise ou ordonné ou toute déclaration faite pour la liquidation, la cessation des paiements de KM Investment Vehicle, le cas échéant;

(ii) la création de tout gage, lien, charge (à moins qu'il s'achève dans les quatre semaines de sa constitution), ou toute exécution forcée ou procédure équivalente instiguée à l'encontre de l'Enjeu Institutionnel détenu par le Gérant Principal ou à l'encontre de KM Investment Vehicle, le cas échéant;

(iii) le Gérant Principal cesse de contrôler ou d'être le bénéficiaire économique de 100 % de KM Investment Vehicle; et

(iv) le Gérant Principal n'a pas (ou a perdu) les pouvoirs illimités pour détenir et disposer des actions détenues dans KM Investment Vehicle et dans l'Enjeu Institutionnel (en raison du § 1365 du Code civil allemand).

Les Actionnaires A peuvent transférer leur droit à la Call Option par Défaut à une autre personne qu'il détermine librement.

16. Tag along.

16.1 Sur toute vente privée négociée d'Actions de la Société effectuée par les Actionnaires de Catégorie A, à l'exception des Ventes Exemptées selon l'article 16.4 (chacune étant une «Vente Déclencheuse»), le Gérant Principal est habilité à obliger KM Investment Vehicle (s'il existe) ou ou sera obliger à lui vendre une part proportionnelle des actions qu'il détient dans la Société, comprise dans L'Enjeu Institutionnel, et si la Société le demande, la même proportion du Prêt d'Actionnaire («Droit de Tag-Along») dans le cadre cette vente. Dans la mesure de ce qui est permis par la loi applicable, la Société peut décider que de telles Actions B et de tels Prêts d'Actionnaires soient l'un ou l'autre vendus à un tiers bénéficiaire (le «Tiers»), ou d'une autre manière indiquée par la Société.

16.2 La Société informera les Gérants par écrit des conditions de la vente négociée et en particulier du nombre d'actions et de tout Prêt d'Actionnaire destiné à la vente, et de la contrepartie de cette vente, ainsi que de tout élément pouvant modifier le montant de cette contrepartie («l'Offre Tag Along»). L'Offre Tag Along peut seulement être acceptée dans un délai de deux (2) semaines suivant la réception de l'Offre Tag Along par les Actionnaires de Catégorie A, par le biais d'une déclaration écrite adressée aux Actionnaires de Catégorie A ou à tout intermédiaire visé dans l'Offre Tag Along, étant précisé que sur la demande des Actionnaires de Catégorie A, cette acceptation devra être notariée. Si le Gérant Principal a accepté l'Offre Tag Along, il est responsable de la vente par l'Outil d'Investissement KM de la proportion concernée d'Actions de Catégorie B et de Prêts d'Actionnaires qui lui revient à lui, au Tiers concerné ou à l'acquéreur désigné par les Actionnaires de Catégorie A, au même prix, dans les mêmes conditions que les Actionnaires de Catégorie A, et selon les mêmes conditions de représentation, de garanties et autres limites et restrictions que celles qui ont été acceptées par les Actionnaires de Catégorie A. L'Offre Tag Along peut stipuler que KM Investment Vehicle et le Gérant Principal pourront, indépendamment de toute procuration confiée aux Actionnaires de Catégorie A pour cet Accord, donner procuration suivant laquelle les Actionnaires de Catégorie A ou tout tiers désigné par eux seront autorisés à conclure un contrat de vente relatif à ces actions et Prêts d'Actionnaires, avec le Tiers ou l'acquéreur potentiel désigné par les Actionnaires de Catégorie A aux mêmes conditions, peu importe le tiers désigné. Au cas où l'Offre Tag Along prévoit une telle procuration, l'Offre Tag Along pourra seulement être acceptée si KM Investment Vehicle et le Gérant Principal l'ont délivré dans les formes requises.

16.3 Au cas où le Gérant Principal n'accepte pas l'Offre Tag Along dans les délais, il ne peut - aussi longtemps que les Actionnaires de Catégorie A détiennent des Actions de Catégorie A dans la Sociétés - vendre les Actions de Catégorie B et le Prêt d'Actionnaire (directement ou indirectement) qu'après la survenance d'un événement qui déclenche le droit ou l'obligation de vendre les Actions de Catégorie B et les Prêts d'Actionnaires.

16.4 Aucun Droit de Tag Along ne s'appliquera aux transferts effectués (i) aux Actionnaires de Catégorie A ou à leur Membre respectif (ce qui inclut une distribution en nature ou en espèce aux investisseurs sous-jacents de tels Membres), ou à un autre investisseur institutionnel qui est conseillé ou géré par le conseiller ou l'administrateur des Actionnaires de Catégorie A, (ii) à toute personne respectant un schéma de co-investissement ou un schéma similaire à celui des Actionnaires de Catégorie A (un «Schéma de Co-Investissement») qui détient ou doit détenir des avoirs pour un Schéma de Co-Investissement, ou à des officiers, employés et partenaires investis de tels avoirs selon le Schéma de Co-Investissement, (iii) à des sociétés-mère de la Société, s'il y en a, (iv) à KM Investment Vehicle, (v) ou aux ventes d'actions vendues auparavant aux Actionnaires de Catégorie A ou à un de ses Membres conformément à la deuxième phrase de l'article 16.1 ou à des dispositions similaires dans la Vente Drag Along (clause 17 suivante), à condition qu'un tel transfert ne constitue pas une quasi-sortie pour les Actionnaires de Catégorie A, chacun de ces cas étant une «Vente Exemptée».

17. Drag along. Au cas où les Actionnaires de Catégorie A décideraient de vendre à un Tiers des Actions de Catégorie A (ou un Prêt d'Actionnaire de Catégorie A) qu'ils détiennent dans la Société, ils sont habilités à exiger de KM Investment Vehicle et du Gérant Principal et de KM Investment Vehicle ici, qu'ils offrent irrévocablement de vendre et de transférer une proportion (ou le cas échéant de la totalité) de leurs Actions de Catégorie B et Prêts d'actionnaires équivalentes à la proportion d'Actions de Catégorie A (et de Prêt d'Actionnaire de Catégorie A) vendue par les Actionnaires de Catégorie A dans le cadre de la transaction concernée par rapport au montant total des Actions de Catégorie A (et des Prêts d'Actionnaires de Catégorie A) qu'ils détiennent directement ou indirectement dans la Société au moment de la vente, une telle vente et un tel transfert s'effectuant dans les mêmes conditions pour les Actionnaires de Catégorie A, KM Investment Vehicle et le Gérant Principal que celles acceptées par les Actionnaires de Catégorie A et le Tiers. KM Investment Vehicle et le Gérant Principal peuvent donner mandat irrévocable aux Actionnaires de Catégorie A de conclure pour leur compte une vente prévue par cet article. Au cas où les Actionnaires de Catégorie A voudraient exercer leurs droits de drag along, ils devront en informer KM Investment Vehicle, Pool KG et le Gérant Principal dans les formes prévues par l'article 16.2, lequel s'applique mutatis mutandis. Les Actionnaires de Catégorie A n'ont aucun droit de drag along et l'article 17 n'est pas applicable dans le cas des Ventes Exemptées.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

18. Pouvoirs de l'actionnaire unique / assemblée générale des actionnaires.

18.1 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

18.2 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

18.3 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

18.4 Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

18.5 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

18.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.7 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.8 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

18.9 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mars à 14.00 heures.

20. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

21. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

22. Année sociale.

22.1 L'année sociale commence le premier novembre et finit le dernier jour d'octobre de l'année suivante.

22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

23. Répartition des bénéfices.

23.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

23.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

24. Dissolution, liquidation.

24.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VIII.- Loi applicable

25. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

26. Définitions.

CIBLE signifie une société dans laquelle la société détient une participation et pour laquelle la Société a été constituée.

Enjeu Institutionnel signifie les Actions B et les Prêts d'Actionnaires.

Gérants signifie le Gérant Principal et les Gérants de la CIBLE.

Gérants CIBLE signifie les gérants actuels et futurs du Groupe CIBLE à qui est offert l'opportunité d'un co-investissement dans la CIBLE au travers d'un co-investissement dans la filiale de la Société.

Gérant Principal signifie Eric van Lammeren.

Groupe CIBLE signifie toutes les sociétés appartenant à la CIBLE.

KM Investment Vehicle signifie un outil d'investissement détenu et contrôlé à 100% par le Gérant Principal.

Membre signifie toute personne qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires détient ou contrôle, est détenue ou est contrôlée par ou est sous le contrôle commun ou possédée par une personne spécifiée, (i) le terme «contrôle» (incluant les termes «contrôlant», «contrôlé par» et «sous le contrôle commun de») signifiant la possession, direct ou indirect, ou le pouvoir de déterminer ou de faire déterminer la gestion et la politique économique d'une personne, par le biais de la possession de la majorité des droits de votes, ou par contrat ou par d'autres moyens; et au surplus (ii) lorsque le terme est utilisé en référence aux Actionnaires A, il s'entendra d'une entité contrôlée par ou sous le contrôle commun d'un autre mandataire, trustee, partenaire principal, conservateur, conseiller ou gérant des Actionnaires A.

Pool K.G. signifie l'outil d'investissement des Gérants CIBLE.

Prêt d'Actionnaire A signifie des certificats de préférence, et des certificats de préférence convertibles émis par la Société au bénéfice des Actionnaires A.

Prêts d'Actionnaires signifie les certificats de préférence et les certificats de préférence convertibles émis par la Société au bénéfice des Actionnaires de Catégorie A et transférés subséquentement au Créant Principal.

27. Toute autre disposition non visée par ces Statuts sera déterminée en accord avec la Loi.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J. Holm-Hadulla, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11679. — Reçu 2.847,35 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007126264/239/930.

(070145729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Emap Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.188.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.684.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125060/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05418. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TDLP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 111.144.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007125070/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Eremis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 4.664.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EREMIS HOLDING S.A.
C. Bitterlich / D. Pierre
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007125081/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06244. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

GEM, Société Anonyme.

Siège social: L-8088 Bertrange, 9, Domaine des Ormilles.
R.C.S. Luxembourg B 112.415.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125058/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00713. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Qualité Sécurité Environnement, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 74.260.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125064/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00723. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

PBA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 95.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Pour PBA CONSULTING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007125077/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04787. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix II Mixed L, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125038/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05565. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pepita Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.421.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125054/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00704. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Macogeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.678.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125050/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05941. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125035/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05556. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125034/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05558. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Dunedin Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.656.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007125053/5564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06371. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Prieten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 86.325.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125049/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06078. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix F1 - Neubrandenburgstrasse, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125032/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05554. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix A4 - Bredowstrasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden
Gérant

Référence de publication: 2007125031/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05553. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Arnarn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 73.680.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125078/260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05597. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Tofin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007125294/242/12.

(070143535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix III Mixed P, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden
Gérant

Référence de publication: 2007125030/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05659. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Kinglet Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.009.

Le bilan au 18 janvier 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007125029/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05158. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix II Mixed N, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125036/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05559. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix F1 - Neubrandenburgstrasse, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125033/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05555. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Koekken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.498.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125044/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05040. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pai Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.839.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125042/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04395. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix III Mixed R, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125018/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05652. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix III Mixed T, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125017/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05650. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Vertusa International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.821.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125041/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00399. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

PIR - Projets Industriels de Roumanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.686.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125045/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05039. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix III Mixed V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125022/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05516. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix III Mixed W, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125021/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05514. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Centrum Development and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.408.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 11 septembre 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Christophe Davezac de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat,

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme en remplacement, Monsieur Joseph Mayor, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Tomasz Chenczke, résidant professionnellement au 70m1, Plac Konfederacji, 01-834 Warszawa, Pologne, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007124523/587/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Ital Santé Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.710.

—
Extrait des résolutions prises lors l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 septembre 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven en tant qu'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 30 juin 2007. Elle nomme en remplacement Monsieur José Correia, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Le mandat d'administrateur de Monsieur José Correia prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend également note du transfert de siège social de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., Commissaire aux Comptes de la Société, du 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et ce depuis le 24 avril 2006.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007124526/587/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

HC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 98.751.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale tenue en date du 20 août 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph Mayor de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note du transfert de siège social du Commissaire Aux Comptes de la société, à savoir WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S. à r.l, du 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg avec effet rétroactif au 24 avril 2006.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007124525/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Immo Foyer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 77.986.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2007125203/203/11.

(070144090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Hambleton Hall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 59.019.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Reuter
Notaire

Référence de publication: 2007125209/7851/11.

(070143506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Tomkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 86.644.

—
In the year two thousand and seven, on the second of October.
Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 102.555,

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 1, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS LUXEMBOURG S.à r.l., (the «Company»), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.644, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 28, 2002, published in the Mémorial C n ° 963 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of September 26, 2007, not yet published in the Mémorial C.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the second of October of each year, the accounting year having started on the thirtieth of September 2007 closing on the second of October 2007.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The Company's financial year starts on the third of October of each year and ends on the second of October of the subsequent year».

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.555,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 86.644, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n ° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au deux octobre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le trente septembre 2007 clôturera le deux octobre 2007.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le trois octobre de chaque année et se termine le deux octobre de l'année suivante».

125168

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29872. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007125619/211/85.

(070144426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Soprocim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.364.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125055/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00729. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Construct Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 38.603.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007125074/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Universal Financing Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.260.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

125169

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour UNIVERSAL FINANCING OPPORTUNITIES S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007125076/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04790. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Worldselect One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.897.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 août 2007 a approuvé les états financiers au 31 mars 2007.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Marc Raynaud, Président
- Monsieur Georges Engel, Administrateur, et de
- Monsieur Christian Petter, Administrateur

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de WORLDSELECT ONE pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

Pour extrait conforme

Pour WORLDSELECT ONE

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007124859/2300/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

VGC (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.766.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007125047/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05048. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

VGC (Lux) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.763.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007125046/2848/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05084. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.600.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first day of October.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

MORGAN STANLEY MALBEC LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Register (Companies' House) under number 4329195, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States of America, and its principal office at 1585 Broadway, New York, NY 10036, United States of America,

here represented by M^e Camille Paul Seillès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I.- Object - denomination - registered office - duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and the law of December 28, 1992 on uni-personal limited liabilities companies, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is MORGAN STANLEY URSA S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

Art. 4. The company shall have as its business purpose:

a) to lend moneys to or invest moneys in its partners, group companies of its partners, professional market parties and group companies of professional market parties, and to make investments in securities (equity and/or debt securities) issued by such persons;

b) to enter into derivative transactions with its partners, group companies of its partners, professional market parties and group companies of professional market parties;

c) to enter into security documents in connection with the transactions set out under (a) and (b) and to accept the security and to exercise the rights granted thereunder;

d) to conduct all other actions conducive to achieving the following objectives: to provide for certain material needs of its partners pursuant to agreements concluded with them in the course of the business it conducts or causes to be conducted to that end for their benefit;

e) to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies; and

f) to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, and to administer, to develop and to manage its portfolio.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - parts

Art. 6. The capital is fixed at GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling), represented by 10,000 (ten thousand) Class A parts with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each (the «Parts»), entirely subscribed for and fully paid up.

Parts may be issued with a share premium. Funds received by the Company as issue premiums on the issue of its parts, may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 7. Every part entitles its owner to one vote.

Parts are freely transferable among partners. Transfer of parts to non-partners may only be made with the prior approval of partners representing three quarter of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The parts are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Parts in the company shall not be redeemable.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. A partner as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three (3) members, whether holders of Parts or not, who are appointed with or without limitation of their period of office by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts.

The management board shall always be composed so that at least one manager is tax resident in Luxembourg. If the tax residency requirement is no longer satisfied, the partners shall have to appoint a new board of managers as soon as practicable and the former board of managers shall cease to be in office as soon as the new managers satisfying the residency requirements have been appointed.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Meetings of the board of managers are quorate if two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers provided such manager is a Luxembourg resident, who will be called managing director(s). The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the company is validly bound in any circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the partners

Art. 15. The sole partner shall exercise all powers vested with the general meeting of partners under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole partner or as the case may be, by the general meeting of the partners. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five partners, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the partners representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of partners shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Statutory auditors

Art. 16. The supervision of the operations of the company may be entrusted to one or more auditors appointed by the sole shareholder, or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders for a period not exceeding six years, renewable.

Title VI.- Financial year - profits - reserves

Art. 17. The company's financial year runs from the first of December to the thirtieth of November of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on November 30, 2008.

Art. 18. Each year, as of November 30, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 19. Each partner may, at any time upon notice during working hours, inspect at the registered office the inventory, the balance sheet, the profit and loss and generally all books and records of the company.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion.

Art. 21. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Art. 22. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be partners, designated by the meeting of partners at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 23. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

MORGAN STANLEY MALBEC LLC, prenamed	10,000 Class A parts
Total	10,000 Class A parts

All these parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling), corresponding to the nominal value of the parts, is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 14,358.5 (exchange rate (median price) on 1st October 2007: GBP 1.- = EUR 1.43585).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named partner took the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mr Eric Chun, investment banker, born in Denver, Colorado, United States of America, on 29 August 1973, professionally residing at 1585 Broadway, NY10036, New York, USA;

- Mr Magnus Larsen, investment banker, born in Gustav Adolf, Boras (Sweden), on 1 July 1968, professionally residing at Hovslagargatan 5A, Stockholm, 111 48, Sweden;

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a company incorporated on 11 December 2001 under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 84.993, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2) The number of statutory auditors is set at one.

Has been appointed statutory auditor: DELOITTE S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for a period ending with the next annual general meeting.

3) The company shall have its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suite la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MORGAN STANLEY MALBEC LLC, une société à responsabilité limitée («limited liability company»), existant et constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, enregistrée au registre du Delaware (Companies' House) sous le numéro 4329195, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et son siège de direction effective à 1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par M^e Camille Paul Seillès, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration est signée ne varietur par le comparant susmentionné et le notaire soussigné et reste annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} - Objet - dénomination - siège social - durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est MORGAN STANLEY URSA S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 4. La Société a pour objet:

a) prêter des fonds ou investir des fonds dans ses associés, les sociétés du groupe de ses associés, des professionnels du secteur financier et les sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier et investir dans des titres (titres de capital et / ou titres de créances) émis par de telles personnes.

b) conclure des transactions dérivées avec ses associés, les sociétés du groupe de ses associés, des professionnels du secteur financier et les sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier,

c) être partie à des opérations de garanties en rapport avec les transactions prévues sous (a) et (b) et accepter les garanties et exercer les droits y relatifs;

d) mener toutes les actions nécessaires pour atteindre les objectifs suivants: pourvoir à certains besoins essentiels de ses associés conformément aux accords conclus avec eux dans le cours normal des activités de la société ou qu'elle serait amenée à exercer à cette fin pour leurs bénéficiaires;

e) détenir toutes participations de quelques formes que ce soit, à Luxembourg et dans toutes autres sociétés à l'étranger; et

f) acquérir par voie d'achat, de souscription, et par toutes autres manières, ainsi que de transférer par voie de vente, d'échange ou autre manière titres, actions, obligations, certificats, promesse de créance ou tout autres titres de valeur de toute sorte, détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à GBP 10.000,- (dix mille Livres Sterling) divisé en 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus par la société comme prime d'émission lors de l'émission de parts sociales, peuvent être utilisés par le conseil d'administration pour compenser toutes pertes réalisées ou non réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'unique titulaire de parts ou, selon le cas, par l'assemblée générale des titulaires de parts.

Le Conseil de gérance doit toujours être composé de telle sorte qu'au moins un gérant soit résident fiscalement au Grand-Duché du Luxembourg. Si l'exigence de résidence fiscale n'est plus satisfaite, les associés doivent nommer un nouveau Conseil de gérance dès que possible et l'ancien Conseil de gérance doit cesser d'exercer ses fonctions dès que les nouveaux gérants satisfaisant à la condition de résidence fiscale sont nommés.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du Conseil de gérance se tiendront au Luxembourg. Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si deux (2) gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures

peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du Conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéo-conférence sera réputée se dérouler au Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéo-conférence est initiée à partir du Luxembourg.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, telex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part aux délibérations et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants pour être produits en justice ou ailleurs.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants pourvu que celui(ceux)-ci soi(en)t résident(s) luxembourgeois. Il(s) sera(ront) nommé(s) directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière.

Le Conseil de gérance peut aussi nommer des mandataires de la Société, qui ont le droit d'engager la Société par leurs seules signatures, mais seulement dans les limites déterminées par la procuration du mandant.

Art. 13. Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la société est valablement engagée dans toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Surveillance

Art. 16. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale pour une période qui ne peut excéder six ans. Après l'expiration de leur mandat, les commissaires peuvent être réélus.

Titre V.- Année comptable - profits - réserves

Art. 17. L'année sociale commence le premier décembre et finit le 30 novembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 30 novembre 2008.

Art. 18. Chaque année au 30 novembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 19. Chaque associé aura le droit de consulter, à tout moment après notification lors des heures ouvrables, l'inventaire au siège social, le bilan, le compte de pertes et profits et de manière générale tous les livres et registres de la société.

Art. 20. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Art. 21. Le Conseil de gérance est autorisé, autant de fois qu'il juge nécessaire et à tout moment au cours l'année sociale, à verser des dividendes intérimaires, uniquement lorsque les deux conditions suivantes sont remplies: le Conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes que sur base de comptes intérimaires établis pas plus tard que 30 jours avant la date de la réunion du Conseil; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent faire apparaître qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 22. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été ainsi établis, la partie comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

MORGAN STANLEY MALBEC LLC, prénommée	10.000 parts de Classe A
Total	10.000 parts de Classe A

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de GBP 10.000,- (dix mille Livres Sterling), correspondant à la valeur nominale des parts de la société, est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 14.358,5 (taux de change (median price) du 1^{er} octobre 2007: GBP 1,- = EUR 1,43585).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Eric Chun, investment banker, né à Denver, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, le 29 août 1973, demeurant professionnellement à 1585 Broadway, NY10036, New York, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Magnus Larsen, investment banker, né à Gustav Adolf, Boras (Suède) le 1er juillet 1968, demeurant professionnellement à Hovslagargatan 5A, Stockholm, 111 48, Suède;

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme constituée le 11 décembre 2001 sous le droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993 et ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

A été nommée commissaire: DELOITTE S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

3) La société aura son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. P. Seillès, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, LAC/2007/29188. — Reçu 143,40 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007126240/202/375.

(070145099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Tradeone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.988.

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TRADEONE S.A., R.C.S. Luxembourg n° B 74.988 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée sous la dénomination de TRADEONE HOLDING SA par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 500 du 13 juillet 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 80 du 21 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane Sabella, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, A. Dany, S. Sabella, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29946. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007126291/242/51.

(070145893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

MGT 1 & 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.612.

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MGT 1 & 2 S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1003 du 30 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Splitting des 150 actions sans désignation de valeur nominale en 150.000 actions sans désignation de valeur nominale.
2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide le splitting des 150 (cent cinquante) actions existantes en 150.000 (cent cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les 150.000 (cent cinquante mille) actions sont attribuées aux actionnaires dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29950. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007126289/242/53.

(070145897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

G.L.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.231.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007125026/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04245. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Newcoop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.280.

L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NEWCOOP S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.280, constituée suivant acte devant le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 6 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations n° 467 en date du 18 juin 1999.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de M. John Jones, administrateur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui choisi comme scrutateur M. Léon Gloden, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du Jour:

1. Création de différentes classes d'administrateurs divisés en administrateur(s) A et administrateur(s) B;
2. Clause prévoyant que la Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur A pour toutes les décisions concernant la gestion journalière de la Société et que la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société;
3. Nomination des administrateurs A et des administrateurs B de la Société;
4. Modification des conditions de quorum des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil d'administration de la Société;
5. Modification subséquente des articles 6, 9 et 13 et suppression des articles 10 et 14 des statuts de la Société;
6. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer différentes classes d'administrateurs qui seront divisés en administrateur(s) A et administrateur(s) B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prévoir que la Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur A pour toutes les décisions concernant la gestion journalière de la Société et par la signature conjointe d'au moins un administrateur A et un administrateur B pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, incluant mais non limité à tout contrat excédant cinquante mille euros (EUR 50.000,-), tout appel de fonds, toute signature de document de sûreté, l'ouverture de compte bancaire, tout mouvement de fond des comptes bancaires de la Société à une partie tiers, l'acquisition ou la vente d'actif, et l'utilisation de fonds mis à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Pascal Wagner, comme administrateur A de la Société.

L'assemblée décide également de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'année 2012:

- Monsieur John C. Jones, administrateur de société, né à Newport, Angleterre, le 10 septembre 1950, demeurant à 1 Courtenay Lodge, Courtenay Terrace, Hove BN3 2WF, Royaume-Uni est nommé comme administrateur A de la Société; et

- ETOILE CENTURIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant comme représentant permanent Madame Bouchra Akhertous, est nommée comme administrateur B de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les conditions de quorum des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil d'administration de la Société, comme suit:

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, à l'exception des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil d'administration de la Société, pour lesquelles 60% au moins du capital sera représenté. Les résolutions seront prises à la majorité qualifiée de 66% des voix présentes ou représentées.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions susmentionnées, les articles 6, 9 et 13 des statuts sont modifiés et les articles 10 et 14 sont supprimés. Ces articles auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, composé d'administrateur(s) A et d'administrateur(s) B, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et qui sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.»

« **Art. 9.** L'assemblée générale et/ou le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un administrateur A pour les décisions concernant la gestion journalière de la Société et par la signature conjointe d'au moins un administrateur A et d'au moins un administrateur B pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, incluant mais non limité à tout contrat excédant cinquante mille euros (EUR 50.000,-), tout appel de fonds, toute signature de document de sûreté, l'ouverture de compte bancaire, tout mouvement de fond des comptes bancaires de la Société à une partie tiers, l'acquisition ou la vente d'actif, et l'utilisation de fonds mis à la disposition de la Société.»

« **Art. 13.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, à l'exception des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil d'administration de la Société, pour lesquelles 60% au moins du capital sera représenté. Les résolutions seront prises à la majorité qualifiée de 66% des voix présentes ou représentées.»

Les articles suivants sont renumérotés en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Jones, L. Gloden, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11553. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007124998/203/99.

(070144030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Industrial Design Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 102.061.

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Denise De Cock, dessinatrice, née à Ninove (Belgique), le 31 janvier 1932, demeurant à L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss.

2.- Monsieur Hedwig Lanckman, architecte diplômé, né à Denderleeuw (Belgique), le 19 juin 1933, demeurant à L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée INDUSTRIAL DESIGN ARCHITECTURE S.à r.l. en abrégé I D A S.à r.l., avec siège social à L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.061, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 39 du 13 février 1988,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1246 du 22 novembre 2005.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-9227 Diekirch, Esplanade 52, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Diekirch.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. De Cock, H. Lanckman, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2007. Relation: GRE/2007/4349. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007124997/231/40.

(070144053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

First Animation, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.854.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125012/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01224. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

RP XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.226.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B number 123.958,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP XI S.à r.l., with its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg section B number 128.226, has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, on the 15th of May 2007, published in the Memorial C number 1445 of the 13th of July 2007.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to amend the first paragraph of article two of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 2. paragraph 1.** The object of the Company is the acquisition and management of real estate either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad. Furthermore the Company may take participations interests in other companies having a similar object.»

Second resolution

The sole partner decides to transfer the registered office of the company from L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, and subsequently amends the first paragraph of article four of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 4. paragraph 1.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.»

Third resolution

The sole partner states the change of the professional address of one of the managers, namely Mr Stewart Kam-Cheong which will be henceforth L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und sieben, den vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 123.958,

hier vertreten durch Herrn Alain Thill, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XI S.à r.l., mit Sitz in L-1628 Luxemburg, 1, rue des Glacis, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 128.226, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph Elvinger am 15. Mai 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1445 vom 13. Juli 2007.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den ersten Absatz von Artikel zwei der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 2. Absatz 1.** Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist die Anschaffung und die Verwaltung von Immobilien aller Art im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland. Die Gesellschaft wird darüber hinaus die Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften mit dem selben Unternehmenszweck zum Gegenstand haben.»

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1628 Luxemburg, 1, rue des Glacis, nach L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, zu verlegen, und demzufolge den ersten Absatz von Artikel vier der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4. Absatz 1.** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schüttringen, Großherzogtum Luxemburg. Der eingetragene Sitz kann durch Beschluß der außerordentlichen Versammlung von all seinen Gesellschaftern beratend in der Art und Weise wie angemessen zur Änderung der Satzung, verlegt werden. Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluß des Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführung abgeändert werden. Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.»

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt die Änderung der beruflichen Adresse eines der Geschäftsführer fest nämlich Herr Stewart Kam-Cheong, welche künftig L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall ist.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2007. Relation GRE/2007/4308. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt an die Gesellschaft im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

125184

Junglinster, den 16. Oktober 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007124996/231/102.

(070144069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix D1 - Hohenstaufenstrasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125019/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05640. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

River Properties Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.143.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, tenue le 2 juillet 2007, le Conseil d'Administration de la Société a décidé:

- d'accepter le transfert du siège social de l'associé PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP S.e.c.s. du 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIVER PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007124712/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05338. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Purple Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 84.868.

Les comptes annuels au 28 février 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Référence de publication: 2007123482/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02071. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.
